

Résolution présentée par la délégation de la République du Kazakhstan

Thème Agenda 2030 développement durable

Concerne La transition durable des pays dépendant du pétrole

L'Assemblée Générale,

Alarmée par la situation critique des États dont l'économie repose majoritairement sur les revenus pétroliers, tels que le Koweït, l'Irak, le Kazakhstan ou la Libye où le secteur pétrolier représente jusqu'à 60 % du produit intérieur brut.

Constatant les difficultés persistantes de ces pays à diversifier leurs économies et à réduire leur dépendance aux énergies fossiles.

Remarquant que malgré certaines initiatives mise en place tel que les Accord de la COP28 ou la coalition pour la neutralité carbone ("zéro émission nette"), aucune mesure concrète ne peut traduire les vraies difficultés que peuvent rencontrés les pays moins développés.

Rappelant l'objectif 13 de l'agenda du développement durable de L'ONU concernant les mesures relatives à la lutte contre le réchauffement climatique.

Insistant que les pays développés ont eu plusieurs décennies pour mener une transition énergétique progressive soutenue par des infrastructures solides, des ressources technologiques avancées et une stabilité économique favorable.

Décide

- De créer un Fonds international pour la transition énergétique durable (FITED), destiné à soutenir les pays dont l'économie repose majoritairement sur l'exploitation pétrolière.
- Que ce Fonds soit alimenté prioritairement par les contributions des pays développés, en fonction de leurs niveaux de transitions et de leurs capacités économiques, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée. En contribuant au FITED, les pays financeurs soutiennent la transition énergétique mondiale, tout en s'assurant un équilibre du marché de l'énergie sécurisant ainsi leurs intérêts économiques.
- D'encourager une transition graduelle et planifiée, adaptée à chaque contexte national, afin d'éviter des chocs économiques majeurs et de préserver la stabilité sociale des pays concernés. Celle-ci devra être mis en œuvre par les États concernées, sous forme de diminution progressive du pourcentage d'énergies fossiles produite et à travers le développement d'énergies durables, en fonction du territoire des pays concernés.

Le texte français fait foi.